

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 1 pouvoir

Date de convocation 12 décembre 2023
Date de publication 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_19122023

N°03 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DU TABLEAU

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu la délibération n°02 en date du 26 mai 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à huit le nombre des adjoints,

Vu la délibération n°02 du 19 décembre 2023 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Sous réserve qu'un poste d'adjoint au Maire soit désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de huit à sept, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Philippe BORDE
1 ^{er} adjoint au Maire	Evelyne BOCQUET
2 ^{ème} adjoint au Maire	Régis RENARD
3 ^{ème} adjoint au Maire	Anita DANGIN
4 ^{ème} adjoint au Maire	Karine VERVISCH
5 ^{ème} adjoint au Maire	Jean-Luc DEROZIERES
6 ^{ème} adjoint au Maire	Claudine BAUDIN
7 ^{ème} adjoint au Maire	Michel AUBRY

M. Maitre, Mme Chèvre et MM. Ingelaere (pouvoir à Mme Chèvre), Lorillère et Provin ne prennent pas part au vote.

Nombre de votants : 21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le nombre des adjoints au Maire et le **REDUIT** de huit à sept,
- **PROMEUT** d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
- **FIXE**, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Philippe BORDE
1 ^{er} adjoint au Maire	Evelyne BOCQUET
2 ^{ème} adjoint au Maire	Régis RENARD
3 ^{ème} adjoint au Maire	Anita DANGIN
4 ^{ème} adjoint au Maire	Karine VERVISCH
5 ^{ème} adjoint au Maire	Jean-Luc DEROZIERES
6 ^{ème} adjoint au Maire	Claudine BAUDIN
7 ^{ème} adjoint au Maire	Michel AUBRY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI.

.....Simone DEVAU....., secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Simone Devau', written in a cursive style.